

Principes d'engagement responsable

Favoriser l'exercice des meilleures pratiques au travers de l'engagement

fr.allianzgi.com

Octobre 2021



Antje Stobbe
Head of Stewardship

L'engagement auprès des entreprises détenues dans les portefeuilles est un pilier central de notre approche d'investissement actif. La nouvelle série d'articles « Principes d'engagement responsable » décrira les moyens que nous mettons en œuvre auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons afin de promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance et d'œuvrer collectivement à la transformation environnementale et sociétale.

Chez Allianz Global Investors, nous investissons à long terme sur une gamme diversifiée de stratégies d'investissement et nous nous engageons à conduire une approche active d'engagement responsable. En 2020, nous sommes intervenus sur plus de 490 sujets auprès de 224 entreprises et avons exprimé un vote lors de plus de 10 000 assemblées générales d'actionnaires.

Notre nouvelle série d'articles « Principes d'engagement responsable » a vocation à vous informer sur notre approche de l'engagement et du vote, en présentant une sélection de principes et de positions qui nous guident. Ces articles permettront de mettre en lumière ce que nous considérons comme les meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise ou de rémunération des dirigeants, par exemple. Ils aborderont également l'entrée de nouveaux concepts de gouvernance dans certains marchés ou secteurs et analyseront l'évolution des tendances de marché, comme le conditionnement du vote à la stratégie climatique. Nous estimons que cette série de publications répond à point nommé à l'augmentation constatée des exigences liées à tous les aspects de la gouvernance et des questions environnementales et sociales, tant de la part de nos clients que des instances de réglementation.

Nous entretenons un dialogue permanent avec les sociétés dans lesquelles nous investissons et nous nous attachons à leur présenter nos points de vue de manière proactive, en particulier

Points clés

- Une gouvernance robuste est essentielle pour la performance des investissements et permet aux conseils d'administration et aux équipes dirigeantes de contribuer à la résolution des problèmes environnementaux et sociaux
- Les meilleures pratiques de gouvernance peuvent varier en fonction des secteurs et des zones géographiques, en raison de différences entre les cadres réglementaires, ou de spécificités propres aux marchés ou aux secteurs
- Quand ils évaluent les moyens de résolution des problèmes environnementaux, les investisseurs doivent mesurer le degré d'ambition des engagements climatiques de l'entreprise, les comparer à ceux des concurrents et évaluer la responsabilité engagée par le conseil d'administration quant à l'exécution de ces engagements
- Le changement climatique est un thème de long terme dans nos initiatives d'engagement, et en particulier la promotion de la transparence des entreprises vis-à-vis de leurs stratégies relatives à la transition climatique

lorsque nous détenons d'importantes positions et que nous identifions des problèmes. Nous incitons au changement le cas échéant, et nous évaluons les résultats de notre engagement. Avec cette nouvelle série, nous mettrons également l'accent sur des positions adoptées lors d'initiatives d'engagement auprès d'entreprises de nos portefeuilles et nous partagerons les résultats de certaines de ces actions. Nos vues d'investissement sont influencées par les résultats de ces engagements et dialogues. Par ailleurs, elles informent nos décisions de vote aux assemblées générales dans le cadre d'une approche de l'engagement responsable que nous voulons cohérente.

Souligner les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise

Nous sommes convaincus que des pratiques de bonne gouvernance influencent considérablement la performance des investissements. Forts de telles pratiques, les conseils d'administration et les dirigeants sont mieux à même de faire face à d'autres enjeux clés, notamment la transformation environnementale et sociale et les risques qui l'accompagnent. Nous menons des actions d'engagement auprès d'entreprises sur de multiples thèmes liés à la gouvernance d'entreprise, notamment :

- Composition du conseil d'administration
- Planification du remplacement des administrateurs et des dirigeants
- Structures et niveaux de rémunération des dirigeants
- Questions relatives aux droits des actionnaires (par exemple dans le contexte de rachats)

Notre politique générale de vote repose sur un ensemble cohérent de règles. Cependant, nous constatons parfois des divergences entre les pratiques de gouvernance d'un marché à l'autre, selon les cadres réglementaires ou les normes applicables. Notre nouvelle série d'articles met l'accent sur les meilleures pratiques de certains marchés afin d'enrichir nos dialogues et notre engagement dans d'autres régions. Ainsi, dans plusieurs pays, la présence d'un administrateur indépendant est une pratique répandue pour rétablir l'équilibre par rapport à la fonction combinée de Président et Directeur général. Selon nous, un plus grand nombre d'administrateurs indépendants en Allemagne, où cette pratique est encore minoritaire, pourrait contribuer à renforcer le cadre de gouvernance d'entreprise. Les « Principes d'engagement responsable » détailleront ce sujet plus précisément.

Inciter les petites entreprises ou celles dirigées par leur fondateur à améliorer leurs pratiques de gouvernance

Notre série d'articles passera également en revue des questions de gouvernance propres à certains secteurs, ainsi qu'aux entreprises de petite taille ou dirigées par leur fondateur. Par exemple, les sociétés technologiques américaines cotées en Bourse continuent souvent d'être dirigées par leur fondateur, qui conserve par ailleurs un actionariat important, sinon majoritaire. Une telle situation peut poser question à propos des politiques de rémunération et réclamer un engagement direct des investisseurs actifs auprès du conseil d'administration. Ce thème sera abordé dans un futur numéro.

Étendre les pratiques d'engagement responsable à l'investissement obligataire

Alors que les investisseurs en actions peuvent influencer les dirigeants d'entreprises à l'aide du droit de vote, il n'existe pas d'équivalent pour les porteurs d'obligations. Et en réalité, les achats d'obligations réalisés par les banques centrales réduisent le pouvoir dont auraient pu disposer les investisseurs en vendant si les dispositions sont défavorables aux parties prenantes. Historiquement, les investisseurs obligataires peuvent avoir de l'influence sur des sujets comme les clauses restrictives et le reporting, mais seulement dans les moments de volatilité des marchés, lors desquels les émetteurs ont plus de difficulté à accéder au capital. Toutefois, nous pensons que les choses peuvent changer grâce à des discussions bilatérales avec les entreprises et les organes professionnels, afin de renforcer les modalités de cette relation. Cela peut être facilité, dans une certaine mesure, par un durcissement des exigences réglementaires en matière de transparence au sujet de la durabilité. Nous reviendrons plus en détail sur cet aspect dans une prochaine publication.

Porter attention au lien inhérent entre les aspects E, S et G

Les pratiques de gouvernance évoluent sans cesse. De plus en plus, les investisseurs associent les questions de durabilité avec leurs décisions de vote, reconnaissant ainsi l'existence d'un lien inhérent entre les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance qui forment une approche ESG. La saison de vote 2021 s'est caractérisée par un accroissement sans précédent de l'attention portée à la résolution des questions climatiques. L'initiative « say on climate », consistant à soumettre au vote des actionnaires la stratégie, les objectifs et les réalisations des entreprises en matière de transition climatique, a apporté un regard neuf sur le débat.

De nombreuses entreprises, principalement en Europe, ont présenté une telle résolution. Après ces premières considérations, peut-être les investisseurs devront-ils se focaliser sur le degré d'ambition des engagements pris, ainsi que sur la comparabilité des trajectoires et, enfin et surtout, sur la responsabilité et l'implication des conseils d'administration. Dans ce contexte, le fait d'instiguer une vision de long terme dans les conseils d'administration est un élément important. D'où la question centrale de la prise en compte d'indicateurs clés de performance de durabilité dans la rémunération des dirigeants, autre thème sur lequel nous reviendrons dans notre nouvelle série.

Partager les résultats de nos initiatives thématiques d'engagement

Outre les échanges directs avec les administrateurs et les dirigeants des entreprises dans lesquelles nous détenons une participation significative, nous menons des projets ciblés thématiques. Ceux-ci sont guidés par nos trois thèmes de prédilection : le climat, les limites planétaires et le capitalisme inclusif.

Le changement climatique est depuis longtemps une priorité de nos initiatives d'engagement. Nos équipes présentent aux entreprises de nos portefeuilles nos attentes en matière de transparence sur leur stratégie de transition climatique et les interrogent à propos de leur rôle dans cette transition. Nous avons également à cœur de comprendre si

les entreprises respectent des normes internationalement reconnues dans le format de leur reporting climatique. Nous remarquons souvent que les entreprises de nos portefeuilles apprécieraient de recevoir davantage d'orientations à propos des thèmes qui font l'objet de nos actions d'engagement, alors que les clients demandent à connaître plus en détail nos initiatives en la matière. C'est pourquoi nous voulons profiter de cette série d'articles pour clarifier notre posture et communiquer sur les grands accomplissements de nos activités d'engagement responsable.

Notre série « Principes d'engagement responsable » commencera par un article sur notre approche de l'engagement avec les grandes compagnies pétrolières. Nous pensons que celles-ci peuvent jouer un rôle constructif dans la transition énergétique, si tant est qu'elles fournissent, au préalable, des preuves de leur engagement pour la sobriété carbone. Nous expliquerons pourquoi, selon nous, le désinvestissement aurait des conséquences inattendues et n'aiderait probablement pas à décarboner l'économie, en déplaçant simplement le problème ailleurs.

Gestionnaire actif de premier plan, **Allianz Global Investors** emploie plus de 690 professionnels de l'investissement dans 24 bureaux situés dans le monde entier. Nous gérons 633 milliards EUR d'actifs pour le compte de particuliers, de family offices et d'investisseurs institutionnels.

L'investissement est pour nous un voyage, dont chaque étape nous anime à créer de la valeur pour nos clients. Nous investissons sur le long terme, en exploitant nos compétences en investissement et en gestion du risque à l'échelle mondiale ainsi que notre expertise de l'investissement durable pour créer des solutions innovantes qui anticipent les besoins futurs. Nous pensons qu'il vaut mieux apporter des solutions plutôt que de vendre à tout prix – nous avons à cœur d'offrir à nos clients une expérience de l'investissement hors du commun, où qu'ils se trouvent et quels que soient leurs objectifs d'investissement.

Active is: Allianz Global Investors

Données au 30 juin 2021

Tout investissement comporte des risques. La valeur et le revenu d'un investissement peuvent diminuer aussi bien qu'augmenter et l'investisseur n'est dès lors pas assuré de récupérer le capital investi. Les avis et opinions exprimés dans la présente communication reflètent le jugement de la société de gestion à la date de publication et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment et sans préavis. Certaines des données fournies dans le présent document proviennent de diverses sources et sont réputées correctes et fiables à la date de publication. Les conditions de toute offre ou contrat sous-jacent, passé, présent ou à venir, sont celles qui prévalent. La reproduction, publication ou transmission du contenu, sous quelque forme que ce soit, est interdite; excepté dans les cas d'autorisation expresse d'Allianz Global Investors GmbH.

Pour les investisseurs en Europe (hors de la Suisse)

Ceci est une communication publicitaire éditée par Allianz Global Investors GmbH, www.allianzgi.com, une société à responsabilité limitée enregistrée en Allemagne, dont le siège social se situe Bockenheimer Landstrasse 42-44, 60323 Francfort/M, enregistrée au tribunal local de Francfort/M sous le numéro HRB 9340 et agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (www.bafin.de). Allianz Global Investors GmbH a constitué une succursale en Grande Bretagne, France, Italie, Espagne, Luxembourg, Suède, Belgique et aux Pays-Bas. Contacts et informations sur la réglementation locale sont disponibles ici (www.allianzgi.com/Info).

Pour les investisseurs en Suisse

Il s'agit d'une communication marketing d'Allianz Global Investors (Suisse) AG, succursale à 100% d'Allianz Global Investors GmbH.